



Association L'Alternateur

17, rue du Barri

04140 Seyne les Alpes

N° W043005678

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le 28 février 2023, à 18h00, s'est tenue l'AGO de l'association l'Alternateur.

Participants

- Présents : 31 adhérents
- Représentés : 8 pouvoirs
- Nombre d'adhérents : 201
- Membres du CA : Antonin Adam, Eliane Mathieu, Françoise Ciaravola
- Salariées : Prisca Perin, Mathilde Crosnier

Nous n'avons pas de quorum statutaire, l'assemblée générale peut démarrer.

Ordre du jour : Rapport d'activité
Rapport financier
Rapport moral
Renouvellement du conseil d'administration collégial

1) Mot de bienvenue

En introduction, les membres du conseil d'administration collégial, les salariées, et Chloé Ballester accueillie en service civique à L'Alternateur se présentent.

Françoise Ciaravola souhaite la bienvenue à tous les adhérents et les remercie au nom du conseil d'administration collégial (CAC) de leur présence et leur implication sans laquelle L'Alternateur n'existerait pas.

2) Rapport d'activités

Antonin Adam, membre du conseil d'administration collégial présente le rapport d'activités de l'année 2022.

Il est annexé à ce présent compte-rendu.

- Un temps est pris pour préciser la procédure adoptée par le CAC concernant la location de tout ou partie du lieu à d'autres partenaires :



- Chacun peut soumettre une demande au CAC de L'Alternateur s'il souhaite louer le lieu pour une activité.
- Soit c'est une activité qui entre dans la programmation de L'Alternateur, elle est alors inscrite à la programmation, et assumée financièrement par l'association qui peut indemniser/Rémunérer la personne animant l'activité.
- Soit c'est une activité personnelle. Dans ce cas, le CAC s'assure de l'alignement du projet avec les valeurs de L'Alternateur et peut mettre à disposition le lieu en échanges d'une contrepartie financière liée aux charges induites. Le porteur est ainsi soutenu mais ne peut développer d'activités commerciales au sein de L'Alternateur, ni accueillir du public.
- Ainsi Marion Antonelli loue actuellement la cuisine de L'Alternateur pour développer son activité de pâtisserie. Elle s'y exerce mais ne commercialise pas ses produits à L'Alternateur. C'est un soutien au lancement qui ne doit pas faire concurrence aux commerces de Seyne.
- Les projets de travaux et d'aménagements du lieu sont présentés : destruction du four, d'une partie du bar de la salle de spectacle afin d'accroître l'espace disponible. Un appel aux bénévoles est lancé pour participer à ces travaux.

Les échanges avec le public

- Les nouveaux propriétaires d'un bar de Seyne nous considèrent comme des concurrents, alors que ce n'était pas la relation établie avec les anciens propriétaires. Il serait important de refaire le tour des commerçants.
- Est-ce que la procédure pour devenir entrepreneur de spectacles est difficile ?
 - La contrainte principale est d'établir une programmation. Pour l'instant on n'a des financements en tant qu'Espace de Vie Sociale mais nous n'avons pas de financements « culturels ». Sans enveloppe conséquente dédiée il est impossible de construire cette programmation. C'est pourquoi nous avons réitéré notre demande de financements auprès des mairies du canton et avoisinantes comme cela sera expliqué avec le rapport financier.
 - La seconde contrainte est liée à l'espace disponible qui contraint les spectacles qui peuvent être accueillis. Il est possible de faire également quelques représentations en extérieur comme cela a déjà eu lieu mais la période propice à cela est l'été et c'est une période plutôt de dormance pour l'Alternateur car les bénévoles sont moins disponibles et qu'il y a déjà de nombreuses propositions d'activités sur cette période. Enfin, les vacanciers estivants ne sont pas la cible prioritaire du lieu qui est vraiment dédié à la population Seynoise et environnante.
 - Du matériel « son et lumière » a été commandé dans le cadre du projet leader. Cela va accroître la qualité des spectacles.
- Nous rappelons que la programmation, les ateliers sont à l'initiative des adhérents. Toutes les propositions sont bienvenues !
- Les « Veillées du Bastion » ont été relancées. Elles ont lieu tous les premiers vendredis du mois (sauf juillet aout). Nous veillerons à éviter de programmer des événements sur ces dates pour limiter la concurrence.

Voté à l'unanimité.



3) Rapport financier

Françoise Ciaravola, en charge de la comptabilité de l'association, présente le rapport financier : bilan et compte de résultat 2022 sont annexés à ce présent compte-rendu. Elle présente également le budget prévisionnel 2023.

Points importants

- Le budget de fonctionnement a été logiquement multiplié par 2 entre 2021 et 2022. En effet le lieu n'a fonctionné que 8 mois en 2021 et 12 mois en 2022. Le budget de 2022 est de 64 000 €. Avec une part de financement importante. Mais une part d'autofinancement de plus de 45%. Nous générons grâce aux activités, malgré la gratuité de nombreux événements, une masse financière qui a permis d'assurer les créations de postes.
- Nous avons fait le choix d'augmenter la masse salariale et abordons 2023 avec un ETP réparti sur 3 personnes. 3 femmes. C'est un choix des salariées que de travailler en équipe plutôt que d'accroître le temps de travail. Une dizaine d'heures sont dédiées aux tâches administratives et le reste sur l'entretien du lieu et la programmation.
- Pour l'entretien nous avons fait appel à un prestataire pour le ménage ce qui nous a grandement soulagé un temps. Malheureusement il n'y a plus de prestataire disponible par la DMR. L'entretien c'est aussi et surtout les travaux, qui ont représenté un budget de 10 000 € en 2022 malgré le bénévolat des uns et des autres. C'est considérable. Il a fallu faire des aménagements, notamment sur la mise en sécurité électrique afin d'accueillir Guzu. Cet accueil nous a par exemple demandé de mettre en sécurité les boissons alcoolisées et pour cela d'acheter un frigidaire qui ferme à clé. Et ce budget va continuer à être conséquent l'année prochaine pour les projets d'aménagement de l'espace.
- On a eu des subventions d'équipement qui couvre 70% des dépenses. Il reste toutefois à autofinancer les 30% restant.
- Dans les activités payantes culturelles on arrive à l'équilibre financier avec plus de 50% d'autofinancement.
- Nous avons 3 types de rentrées financières :
 - o La vente de produits finis, transformés (les repas)
 - o la vente de marchandise vente directe (produits de la buvette) ;
 - o et la prestation de service (les entrées spectacles).
- On a eu 38 000 € de subvention dont 23 000 de la CAF car nous sommes un espace de vie sociale (EVS). La MSA a également subventionné.
- Nous avons eu 1 500€ de la mairie. On pensait que l'aide financière de la mairie pourrait nous permettre de financer une programmation de 1000 € /mois, pendant 10 mois. Parce que les spectacles à 400€ que nous programmons sont limités, nous allons en avoir fait le tour et

- n'allons plus en trouver. Pour étayer la programmation on a besoin d'être soutenus par les collectivités locales. Ça nous aidera aussi à débloquer les autres financements de la DRAC etc.
- Cette année la démarche a été de moins demander à Seyne mais d'aller demander parallèlement aux autres communes qui bénéficient du lieu.
 - La mairie subventionne Guzu qui nous reverse une participation financière pour aider à couvrir les frais (importants) de chauffage notamment nécessaire pour leur présence dans le lieu.
 - *Intervention de Maxime Musso (élu) : L'enveloppe de l'agglomération correspondant à ce qu'à l'époque les associations touchaient. Ça a été figé au moment du transfert de compétences de l'agglomération à la commune. Donc c'est Seyne qui redistribue cette enveloppe de 2017. On continue de distribuer sur la base de cette enveloppe. Il faut qu'on réfléchisse nous mairie de Seyne à augmenter la budget des associations, et à travailler avec les autres communes de la vallée car ces associations bénéficient à toute la vallée. L'objectif est quand même de donner plus. Notamment à L'Alternateur pour le travail qui grandit et se voit.*
 -
 - Les adhésions représentent 3% du budget. Mais nous avons des dons ! il y a des donateurs par helloasso. 500 € sur l'année.
 - Les produits exceptionnels correspondent à un remboursement de la MAIF pour les dégâts des eaux.
 - Et pour les licences fédérales nous avons fait le choix depuis qu'on a des salariés d'adhérer à la ligue de l'enseignement qui nous fait les fiches de paie.
 - Le résultat de l'exercice est excédentaire de 2192,99 €
 - En 2023 nous demanderons un prêt pour la trésorerie.
 - Le budget prévisionnel 2023 est de 120 000 €
 - Cela s'explique notamment par le gros budget associé au leader. Il faudra tout de même faire l'avance et autofinancer une partie. Pour cela, nous allons faire une demande prêt pour la trésorerie.

Voté à l'unanimité

4) Rapport moral

Le rapport moral est présenté par Eliane Mathieu, membre du CA Collégial.

- Le fonctionnement collégial est rappelé :
 - o Il implique une gouvernance partagée, sans président, ni trésorier.
 - o Les décisions sont consensuelles. On doit être tous d'accord. Parfois cela prend plus de temps.
 - o La responsabilité est partagée entre tous les membres du CAC.
 - o Nous avons bénéficié de 2 journées d'accompagnement en 2022 pour apprendre à travailler en collectif.

Les membres du CA collégial sont élus à l'unanimité

Le CA collégial est donc composé de

- Antonin Adam
- Aurélie Listrat
- Eliane Mathieu
- Françoise Ciaravola
- Marc Reynaud
- Richard Rougon

Fait à Seyne, le 28 février 2023

Antonin Adam Aurélie LISTRAT Eliane MATHIEU Marc REYNAUD



Françoise CIARAVOLA



Richard ROUGON



Association l'Alternateur

17, rue du Berril
04140 Seyne
lalternateur04@gmail.com
N° RNA W043005678
N° SIRET 87918795300010

- Les salariées ne sont pas dans le CA mais participent à toutes les réunions. Elles participent aux discussions mais ne prennent pas les décisions.
- Aujourd'hui il n'y a plus que 3 personnes au sein du CAC. Il est nécessaire d'être plus.
- Eliane rappelle la particularité relative à la procédure d'intégration du CAC :
 - o Pour être membre du CA il faut, en amont de l'AG, avoir fait savoir que l'on souhaite intégrer le CA et participer à un CA pour échanger sur le fonctionnement, les valeurs etc. afin d'être sûr d'être en accord avec ce fonctionnement.
- Le CAC a mené une réflexion sur la manière d'accompagner à la participation au CA sans l'intégrer tout de suite :
 - o Il est proposé de créer un cercle : le cercle des Pas-Sages/Passages. Ce cercle aurait entre autres pour missions :
 - De répondre à la critique d'évolution d'une utopie entre amis à un cadre un peu (trop ?) institutionnel lié aux subventions et aux cadres associés. Le cercle des Pas-Sages pourraient être un lieu où l'imagination est au service du projet. Il pourrait servir de garde-fou, de prise de recul au CA.
 - Ce serait intéressant que cette chose se mette en place assez rapidement. Et ensuite on verrait comment articuler, comment ça peut circuler entre le cercle et le CA.
 - Une feuille circule pour que les intéressés se manifestent.

Echanges avec les adhérents :

- Un adhérent intéressé par ce cercle des Pas-Sages propose une activité à porter par ce cercle : on pourrait essayer d'organiser un événement collectif, qui réunisse toutes les activités proposées à l'Alternateur : les graphistes, les chanteurs etc... dans Seyne. Une fête dans la rue de type carnaval. Il pourrait y avoir une carriole à construire à partir de l'objet/logo de L'Alternateur.
 - o Cela permettrait aux bénévoles de se connaître mieux
 - o De faire voir les talents et activités en dehors des murs
- D'autres envies d'activités émergent :
 - o Proposer une formation complète aux premiers secours.
 - o Avoir plus de fêtes dansantes.

- Il est proposé de faire évoluer la dénomination « Conseil d'administration » par « conseil d'animation ». L'acronyme est le même, le contenu plus aligné avec l'esprit collectif du projet.

5) Renouvellement des membres du CA Collégial

Pierre Gervai a donné sa démission en cours d'année.

Trois personnes se portent candidates pour intégrer le CA : Richard Rougon, Aurélie Listrat, et Marc Reynaud.

